



Ministère de l'Agriculture
et de l'Équipement Rural

Revue 2018 du sous-secteur agricole



MACBOOK Pro
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des
Statistiques Agricoles

Table des matières

Liste des tableaux	3
Listes des figures	3
Liste des encadrés	3
Liste des sigles, abréviations et acronymes	4
1. INTRODUCTION	5
1.1 Contexte et justification	5
1.2 Objectif de la revue sectorielle	5
1.3 Approche méthodologique	6
2. ANALYSE DES RESULTATS 2017	6
2.1 Valeur ajoutée agricole et contribution de l'agriculture dans le PIB	6
2.2 Analyse de la production agricole	7
2.2.1 Evolution des productions céréalières et niveau de couverture des besoins	7
2.2.1.1 Evolution des productions céréalières	7
2.2.1.2 Niveau de couverture des besoins céréalières	8
2.2.2 Analyse des résultats dans les filières prioritaires du PRACAS	9
2.2.2.1 Analyse des résultats de la filière Riz	9
2.2.2.2 Analyse des résultats de la filière Arachide	10
2.2.2.3 Analyse des résultats de la filière fruits et légumes	12
2.2.2.4 Analyse des résultats de la filière oignon	15
2.2.2.5 Analyse des résultats de la filière pomme de terre	17
2.2.2.6 Analyse des résultats d'autres filières : cas du coton	17
2.3 Mise en place et cession des intrants et du matériel agricole	20
2.3.1 Mise en place et cession des intrants	20
2.3.1.1 Mise en place et cession des semences	20
2.3.1.2 Mise en place et cession des engrais	21
2.4 Mise en place du matériel agricole	22
3. REFORMES ET ACTIONS ENTREPRISES DANS LE SOUS-SECTEUR AGRICOLE EN 2017	23
4. CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR AGRICOLE ET PERSPECTIVES	24
4.1 Contraintes du sous-secteur agricole	24
4.2 Perspectives	25
4.2.1 Actions prioritaires identifiées	25
4.2.2 Programmation budgétaire 2018	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la contribution de l'agriculture dans le PIB	7
Tableau 2 : Production brute et production disponible 2016-2017	8
Tableau 3 : Situation de mise en place des semences d'arachide	21
Tableau 4 : Situation de la mise en place des semences d'espèces diverses	21
Tableau 5 : Situation de la mise en place des engrais hors engrais horticoles	21
Tableau 6 : Situation de la campagne de multiplication des semences 2017/2018	22
Tableau 7 : Synthèse du matériel de culture attelée acquis en 2017	22
Tableau 8 : Synthèse du matériel motorisé acquis en 2017	22
Tableau 9 : Synthèse du matériel de culture attelée cédé en 2017	23
Tableau 10 : Synthèse du matériel motorisé cédé en 2017	23
Tableau 11 : Répartition par titre des crédits du projet de Budget 2018	27
Tableau 12 : Dépenses du MAER par programme détaillé et par nature économique 2018	27

Listes des figures

Figure 1 : Evolution de la production céréalière	8
Figure 2 : Evolution de la production de Riz	9
Figure 3 : Niveau d'atteinte des cibles – Riz	9
Figure 4 : Evolution de la production d'Arachide	11
Figure 5 : Niveau d'atteint des cibles arachides	11
Figure 6 : Evolution des exportations d'arachide à l'exportation	12
Figure 7 : Evolution de la production de fruits et légumes	13
Figure 8 : Evolution des exportations de fruits et légumes	14
Figure 9 : Niveau d'atteint des cibles fruits et légumes	14
Figure 10 : Evolution de la production d'oignon	15
Figure 11 : Niveau d'atteinte des cibles oignon	15
Figure 12 : Evolution comparée de la production d'oignon locale et des importations	16
Figure 13 : Evolution de la production de pomme de terre	17
Figure 14 : Niveau d'atteinte des cibles pomme de terre	17
Figure 15 : Evolution des exportations de coton fibre en volume et du prix à l'exportation	18

Liste des encadrés

Encadré 1: Résumé des performances agricoles obtenues en 2017	20
Encadré 2 : Quelques actions/mesures spécifiques prises pour l'Arachide et le Riz	24

Liste des sigles, abréviations et acronymes

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
CASE	Cadre de Suivi-évaluation
CNIA	Comité National Interprofessionnel de l'Arachide
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COPEOL	Compagnie d'exploitation des oléagineux
DA	Direction de l'Agriculture
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DISEM	Division des Semences
DHORT	Direction de l'horticulture
DMER	Direction de la Modernisation et de l'Equipement Rural
DPV	Direction de la Protection des végétaux
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DRDR	Direction Régionale Développement Rural
EAF	Exploitation Agricole familiale
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNRAA	Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire
GMP	Groupe Motopompe
Ha	Hectare
INP	Institut National de Pédologie
IPOS	Interprofession Oignons du Sénégal
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
Kg	Kilogramme
LFI	Loi de Finance Initiale
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
PIB	Produit Intérieur Brut
PIV	Périmètre Intégré Villageois
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PNAR	Programme National pour l'Autosuffisance en Riz
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Emergent
RAC	Revue Annuelle Conjointe
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel de l'Anambé
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
VA	Valeur Ajoutée

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence des politiques publiques sur la période 2014-2035, définit l'agriculture comme le secteur moteur de l'économie sénégalaise. Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) opérationnalise le volet agricole du PSE. Pour sa première phase, le PRACAS avait pour objectifs :

- l'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ;
- l'autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes ;
- l'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production en 2017 de 1 000 000 tonnes et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 tonnes par an ;
- le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 tonnes en 2017.

Malgré un environnement en constante évolution et les aléas pluviométriques dépressifs sur les cultures pluviales, la mise en œuvre du PRACAS, reposant sur une approche à la fois inclusive et scientifique saluée par tous les acteurs, a permis à notre agriculture d'avancer de manière incontestable.

Depuis 2014, elle enregistre même des productions record, depuis l'indépendance, cf. encadré 1. Ces bonnes performances, que l'Etat veut consolider et amplifier, en plus des conditions pluviométriques favorables, sont dues en grande partie aux investissements conséquents injectés dans l'agriculture. Ces ressources publiques, complétées par des stratégies et choix technologiques innovants, mais aussi par la contribution des différents acteurs (partenaires au développement, secteur privé, organisations de la société civile), ont permis principalement l'acquisition de facteurs de production en quantité et en qualité (semences, engrais, équipement, etc.). Ces financements sont aussi alloués aux services agricoles et à l'application de réformes majeures visant à améliorer la gouvernance et les performances du secteur.

Afin de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique économique et sociale et avec l'adoption du Cadre Harmonisé de Suivi et d'Evaluation des politiques publiques (CASE) par le décret n°2015-679 du 26 mai 2015, le Gouvernement, sur instruction du Chef de l'Etat, a institutionnalisé la réalisation de la Revue Annuelle Conjointe (RAC).

L'édition 2018 de revue sectorielle de l'agriculture, contribution à la RAC, se déroule dans un contexte particulier marqué par la fin de la première phase de mise en œuvre du PRACAS (2014-2017).

1.2 Objectif de la revue sectorielle

La revue sectorielle de l'agriculture a pour objectif principal d'évaluer les résultats et performances obtenus en 2017.

De façon spécifique, il s'agit :

- de renseigner les principaux indicateurs du PRACAS ;
- d'analyser les résultats du secteur agricole obtenus en 2017 ;
- de comparer les résultats et performances obtenus en 2017 et ceux ciblés ;
- de faire l'inventaire des réformes/mesures/actions prises ou entreprises dans le sous-secteur agricole ;
- d'élaborer le Plan de Travail Annuel (PTA) 2018 du ministère ;
- de formuler les recommandations.

1.3 Approche méthodologique

La présente revue sectorielle est réalisée sur la période de 2012 à 2017 en quatre phases :

- une phase de revue documentaire et des bases de données existantes pour renseigner les indicateurs d'intrants, de résultats et d'effets/d'impacts. Cette étape a permis aussi de faire l'inventaire des réformes/mesures/actions prises ou entreprises dans le secteur agricole en 2017 ;
- une phase de collecte des informations et des données secondaires relatives notamment à la mise en place des facteurs de production (engrais, semences, matériel agricole, etc.), l'atteinte des performances physiques (productions, superficies et rendements) et les effets/impacts sur l'économie nationale et les conditions de vie des populations (PIB agricole, contribution à la couverture des besoins alimentaires, etc.) ;
- une phase de rédaction du rapport de la revue et de pré validation technique de concert avec les structures du MAER, du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, etc.
- une phase de validation technique et politique avec les parties prenantes sous l'égide des autorités du MAER.

Ce document comprend trois parties. La première partie traite des réalisations du PRACAS en 2017, au regard de ses objectifs stratégiques sectoriels et des résultats précédemment obtenus. Il s'agit d'une part, pour chaque filière prioritaire, de mesurer les performances et de les comparer aux cibles définies dans le PRACAS ; d'analyser les écarts constatés en mettant en évidence les facteurs explicatifs et d'autre part d'apprécier les niveaux de mobilisation et d'exécution des ressources financières. La deuxième partie fait l'état de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, réformes et engagements qui ont été pris pour la campagne agricole 2017/2018. La troisième partie relate les contraintes globales du sous-secteur agricole et décline les perspectives à court et moyen termes en rappelant les objectifs de production de 2017, les actions et ressources financières prévues en 2018.

2. ANALYSE DES RESULTATS 2017

2.1 Valeur ajoutée agricole et contribution de l'agriculture dans le PIB

En 2017, le taux de croissance du PIB est estimé à 7,2% contre 6,8% en 2016. Cette croissance fait suite aux effets d'entraînement de la relance de l'activité économique à partir de 2014, coïncidant avec la mise en œuvre du PRACAS/PSE. A cela s'ajoute un déroulement globalement normal de la pluviométrie sur une bonne partie du territoire.

S'agissant de la valeur ajoutée (VA) du secteur primaire, elle est passée de 821,78 milliards de FCFA en 2016 à 886,76 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse 8%. Le poids du sous-secteur de l'agriculture dans la VA du secteur primaire dépasse en moyenne de 54 % sur la période 2012-2017.

En fait, la VA du sous-secteur de l'agriculture est passée de 344 milliards de FCFA en 2012 à 517 milliards en 2017, soit une augmentation en valeur absolue de 173 milliards de FCFA et de 50,3% en valeur relative. Le taux de croissance moyen annuel des cinq dernières années est de 8,6%. Ce taux est supérieur à celui de l'économie nationale qui est de 6,9%.

Tableau 1 : Evolution de la contribution de l'agriculture dans le PIB

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VA primaire (prix constant 1999)	654,3	666,2	680,9	771,4	821,8	886,8
VA agri (prix constant 1999)	343,8	345,6	351,5	440,1	468	516,8
Taux de croissance du secteur agricole (%)	17,1	0,52	1,7	25,2	6,3	10,4
VA agri/VA primaire (%)	52,6	51,9	51,6	57	56,9	58,3
VA Agri en % du PIB	6,6	6,4	6,3	7,4	7,4	7,6
PIB (prix constant) (en milliards de FCFA)	5187,1	5366,3	5585,0	5945,6	6346,5	6777,3

Source : DPEE

2.2 Analyse de la production agricole

La campagne agricole 2017, est marquée par un démarrage globalement normal de l'hivernage sur une bonne partie du territoire. Seul l'axe Louga-Saint-Louis a connu un démarrage précoce et l'axe Ranérou-Podor, un démarrage tardif.

La situation agricole est marquée par de bonnes récoltes dans la plupart des zones du pays pour l'ensemble des spéculations. Néanmoins, la baisse pluviométrique observée au courant du mois de septembre dans la zone Nord n'a pas favorisé une bonne évolution des cultures dans cette localité. Cependant le renforcement des cultures de diversification dans ces zones avec l'accompagnement de la SAED a permis d'atténuer la situation.

Par ailleurs, d'importantes quantités d'intrants ont été mises en place à temps. La quantité de semences subventionnée est estimée à 82 000 tonnes pour l'arachide dont 55 000 tonnes de certifiées, soit une hausse de 60% par rapport à la campagne 2016/2017. Les taux de subvention ont varié entre 40 et 60%. S'agissant des espèces diverses, 31 750 tonnes ont été subventionnées contre 16 177 tonnes pour la campagne 2016/2017 (+96%). Concernant les engrais, 139 000 tonnes ont été subventionnées en 2017, contre 81 502 tonnes pour la campagne précédente (+70,55%).

En outre, dans la poursuite de son vaste programme de modernisation, l'Etat a mis en place, plus de 17 000 unités de matériels de cultures attelées dont 15 000 semoirs, 1 000 houes sine, 1 000 charrettes, avec un taux de cession de plus de 95%. Quant au matériel motorisé, il a été livré, 285 tracteurs de 100 CV et 285 offsets et 150 remorques contre 1 421 unités (motofaucheuses, souleveuses d'arachide, tracteurs, récolteuse de maïs, offset, etc.) pour l'équipement agricole de 2017.

2.2.1 Evolution de la production céréalière et niveau de couverture des besoins

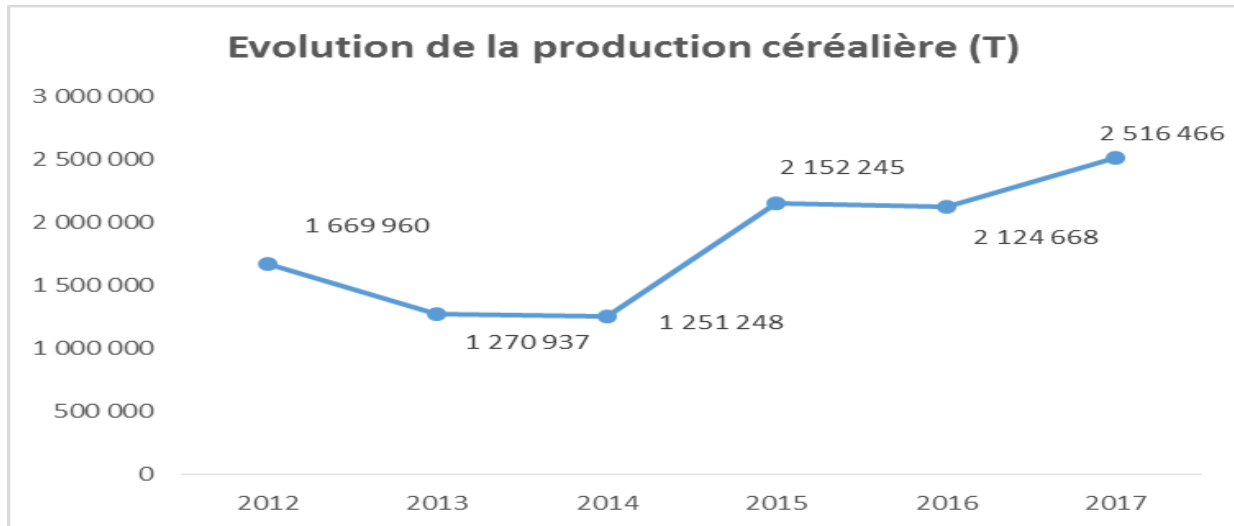
2.2.1.1 Evolution de la production céréalière

La production céréalière est évaluée à 2 516 466 tonnes en 2017 sur un objectif 2 795 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 90% et une hausse de 18% par rapport à 2016 et de 73 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Ce résultat s'explique entre autres par l'augmentation de 2,44% des superficies emblavées qui sont passées de 1 664 147 ha à 1 704 718 ha en 2017. Ceci grâce en partie aux efforts consentis par l'Etat dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles. Par ailleurs, les prévisions saisonnières faites par les services météorologiques avant l'hivernage et qui présageaient des conditions climatiques très favorables, ont incité les producteurs à emblaver davantage de superficies.

Cette performance s'explique aussi par la hausse des rendements des céréales sèches¹. En fait, les rendements du mil, maïs, sorgho ont enregistré des hausses de 34%, 21% et 12% respectivement. Toutefois, les rendements de riz et de fonio ont connu des baisses de 1%. La baisse du rendement de riz est due à la faiblesse des rendements du pluvial dans les régions de Sédhiou, Fatick et le département de Goudiry. Ces baisses sont imputables à la pause pluviométrique enregistrée dans la région de Sédhiou et le département de Goudiry, entre le 10 et le 20 septembre et qui s'est prolongée durant le mois d'octobre. En deux jours de pluies durant la dernière décade d'Octobre, les cumuls de pluie tournaient autour de 20.8 mm à Goudiry.

Figure 1 : Evolution de la production céréalière (2012-2017)



Source : DAPSA

2.1.1.2 Niveau de couverture des besoins céréaliers

La production céréalière brute issue de la campagne agricole 2017 s'élève à 2 516 466 tonnes, soit une production disponible de 1 838 143 tonnes contre 1 524 646 tonnes pour la campagne 2016 (+20,5%). Considérant la norme FAO de 185 kg de céréales par personne et par an nécessaire pour combler les besoins en calories, cette production devrait permettre de couvrir 63,18% des besoins en céréales de la population nationale. Ce taux de couverture est en hausse de 16,66% par rapport à celui de 2016 qui était de 54%.

Tableau 2 : Production brute et production disponible 2016-2017

Culture	Production brute 2017 (T)	Production disponible 2017 (T)	Production brute 2016 (T)	Production disponible 2016 (T)
Riz	1 011 269	558 726	945 617	553 550
Mil	875 484	744 161	651 236	522 453
Maïs	410 364	348 809	34 603	294 126
Sorgho	215 491	183 167	178 028	151 324
Fonio	3 857	3 278	3 757	3 193
Total	2 516 465	1 838 143	2 124 668	1 524 646

Source : DAPSA

¹ Céréales sèches : mil, sorgho, maïs

2.2.2 Analyse des résultats des filières prioritaires du PRACAS

2.2.2.1 Analyse des résultats de la filière Riz

Evolution de la production rizicole

En 2017, la production de riz est évaluée à 1 011 269 tonnes, soit un taux de réalisation de 63,20% par rapport à la cible (1 600 000 tonnes) et une hausse de 6,94% par rapport à 2016. Comparée à la moyenne des cinq dernières années, elle a enregistré un taux de croissance de 52,45 %.

Ce résultat s'explique en partie par les efforts fournis par l'Etat à travers la mise en valeur des terres. Les superficies rizicoles en 2017 ont augmenté de 7,76% par rapport à 2016. Ce qui corrobore la poursuite des efforts de l'Etat pour la relance de la riziculture et l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Figure 2 : Evolution de la production de Riz

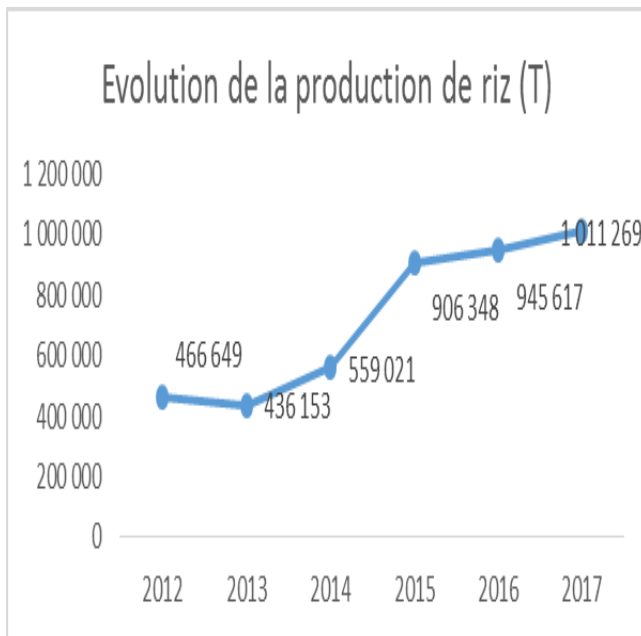
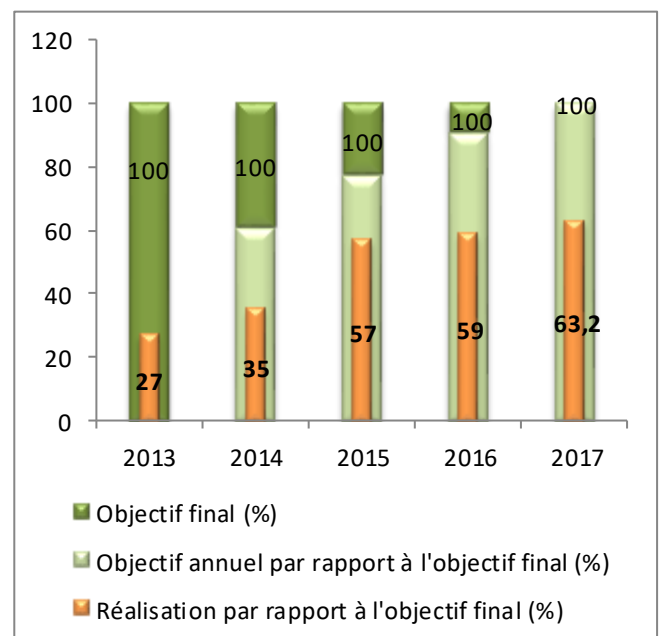


Figure 3 : Niveau d'atteinte des cibles – Riz



Source : DAPSA

La part du riz irrigué représente 46,6% (470 920 tonnes) et celle du pluvial 53,4% (540 348 tonnes). Ce résultat obtenu en irrigué est essentiellement dû aux nouveaux aménagements, la réhabilitation et l'entretien de certaines infrastructures qui étaient en état de dégradation très avancée. Il est aussi imputable aux efforts faits par l'ANCAR, la SAED et la SODAGRI à travers la formation et la vulgarisation de nouvelle technologie (nouvelle variété de semence, technique culturale, etc.). L'augmentation du niveau d'équipement (production, récolte et transformation) a aussi contribué à l'atteinte de ce résultat.

S'agissant du riz pluvial, cette performance par rapport à l'objectif de 40% fixé dans le PRACAS est due principalement à :

- l'augmentation constante de la quantité de semences mise à la disposition des riziculteurs (d'environ 1000 tonnes en 2012 à près de 8000 tonnes en 2017) ;
- toute la semence est certifiée depuis 2015 contrairement à ce qui se faisait ;
- les cessions de semences sont assurées par des organisations rizicoles réduisant les détournements d'objectifs ;
- la mutualisation des interventions de productions, sous la coordination du PNAR, de l'ensemble des acteurs, projets et programmes, sociétés, etc. ;
- l'amélioration du niveau d'équipement des riziculteurs ;
- le renforcement de l'encadrement par tous les acteurs.

Contraintes relatives au développement de la filière Riz

Le développement de la filière riz est entravé entre autres par :

- l'insuffisance de rizières dotées d'un mécanisme adéquat de maîtrise de l'eau ;
- l'insuffisance du matériel de préparation du sol, de récolte et de battage ;
- le déficit en magasins de stockage ;
- l'insuffisance du matériel d'irrigation (GMP) ;
- la dégradation des terres (ensablement, salinisation, toxicité ferreuse et acidification) ;
- la pression aviaire et les autres ravageurs (rats, pucerons, etc.) ;
- la faiblesse et inadéquation du financement sur toute la chaîne de valeur ;
- l'absence de service après-vente pour le matériel agricole ;
- l'absence de crédit pour le riz de bas-fonds ;
- la vétusté du matériel agricole pour les cultures de bas-fond.

Recommandations relatives au développement de la filière riz

Afin de garantir une hausse durable de la production nationale, en parfaite adéquation avec les efforts déjà entrepris dans le cadre du PRACAS, il est recommandé entre autres de :

- maintenir l'effort de croissance dans les mises à disposition de semences certifiées de riz ;
- poursuivre l'effort en termes d'équipements avec la mise en place de tracteurs et de moissonneuses batteuses subventionnés, de décortiqueuses, de motoculteurs, de semoirs à double rang, de motofaucheuse, etc. ;
- former davantage de machinistes agricoles et des spécialistes de la maintenance ; poursuivre et accroître les investissements en matière de maîtrise de l'eau et de (aménagement de bas fond et de nouveaux PIV, constructions d'ouvrages de retenues d'eau pluviale, réalisation de nouveaux aménagements, réhabilitation et réfection des aménagements, entretien des axes hydrauliques et des canaux d'irrigation) ;
- poursuivre les efforts de lutte contre la salinisation et l'acidification des terres agricoles ;
- valoriser et écouler la production locale à travers des ventes contractualisées ;
- octroyer à temps les crédits de campagne ;
- annualiser le crédit de campagne en zone irriguée ;
- renforcer les moyens logistiques et humains pour une meilleure protection des parcelles contre les oiseaux et autres ravageurs ;
- redynamiser la commission mixte entre le Sénégal et la Mauritanie pour améliorer la prévention du péril acridien ;
- poursuivre la recherche sur la création/sélection de variétés productives et adaptées ;
- mettre en place un programme d'amélioration de fertilité des sols en plus du phosphatage tenant compte des zones agro-écologique ;
- Généraliser l'assurance agricole indicielle.

2.2.2.2 Analyse des résultats de la filière Arachide

Evolution de la production d'arachide

La production de l'arachide s'établit à 1 405 223 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 140,5% par rapport à la cible (1 000 000 tonnes).

Figure 4 : Evolution de la production d'Arachide (T)

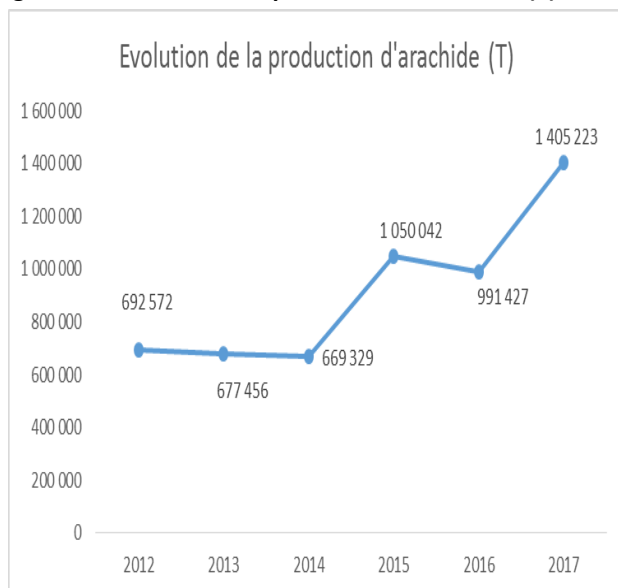
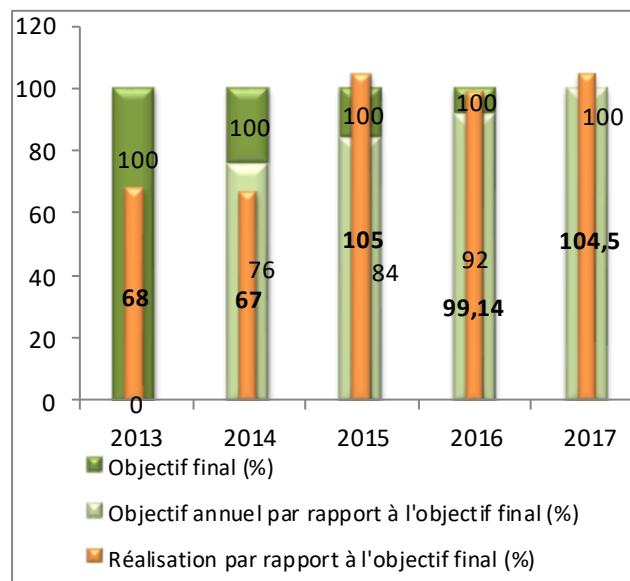


Figure 5 : Niveau d'atteint des cibles arachides (T)



Sources : DAPSA

Elle a connu un accroissement de 41,74% par rapport à la campagne agricole 2016/2017 et de 72,17% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. On note une tendance à la hausse de la production similaire à celle des superficies qui sont passées pendant la même période de 708 986 ha à 1 254 048 ha. Cette dynamique résulte des efforts entrepris par l'Etat dans la reconstitution du capital semencier. Pour la campagne agricole 2017/2018, la quantité de semences d'arachide certifiée mise en place s'établit à 55 000 tonnes. A ces facteurs, s'ajoutent la poursuite du renforcement du matériel agricole et la redynamisation de l'industrie de transformation de l'arachide.

Commercialisation de l'arachide

Le prix plancher de collecte de l'arachide est fixé à 210 FCFA/kg pour la campagne de commercialisation 2016/2017. Cette campagne a commencé le 1^{er} décembre 2016 pour prendre fin le 20 mai 2017. Les acteurs impliqués dans la commercialisation sont les structures telles que la SONACOS SA, la COPEOL, le WAO, le CAIT, le CNIA, etc.

Ainsi, le volume total collecté (huilerie et semences) est réparti comme suit :

- 62 816,42 tonnes de semences à certifier sur les 55 000 tonnes prévues, soit un taux de 114% ;
- 40 515 tonnes de semences écrémées sur 20 000 tonnes prévues, soit un taux de 203% ;
- 153 321,6 tonnes d'huilerie contre 46 061,4 tonnes à la même période 2015/2016.

Les prix par kilogramme pratiqués dans les loumas sont variables et se situent en général entre 230 FCFA et 300 FCFA. Pour la plupart, ils sont supérieurs au prix homologué de 210 FCFA.

Analyse du volume des exportations d'arachide

L'arachide constitue la première culture industrielle au Sénégal et figure parmi les produits les plus exportés. Les exportations de 2017 sont estimées à 123 176² tonnes. Comparées à l'année 2016, les

² Le chiffre de 2017 est une tendance et ne fait pas parti de la moyenne des 5 dernières années

exportations d'arachide ont régressé de 28,71%. Toutefois par rapport à la moyenne des cinq dernières années, elles ont connu une hausse de 117,95%.

La baisse en 2016/2017 est imputable à la taxe à l'exportation (40 FCFA/kg pour les graines et 15 FCFA/Kg pour l'arachide en coque) que l'Etat avait mise en place pour appuyer la compétitivité de la chaîne de valeur. Par ailleurs, le prix à l'exportation de l'arachide est passé de 304 FCFA/kg en 2012 à 471 FCFA/kg en 2017. Ces faits ont suscité l'engouement et l'augmentation du nombre d'opérateurs.

Figure 6 : Evolution des exportations d'arachide à l'export de 2012 à 2017



Sources : DPV

Contraintes relatives au développement de la filière arachide

Les contraintes au développement de la filière arachide sont entre autres :

- la dégradation des sols qui impacte négativement sur la productivité ;
- l'insuffisance et la vétusté du matériel de culture (semoirs, paires de bœufs, houes sine, etc.) ;
- le manque de financement de la campagne de commercialisation.

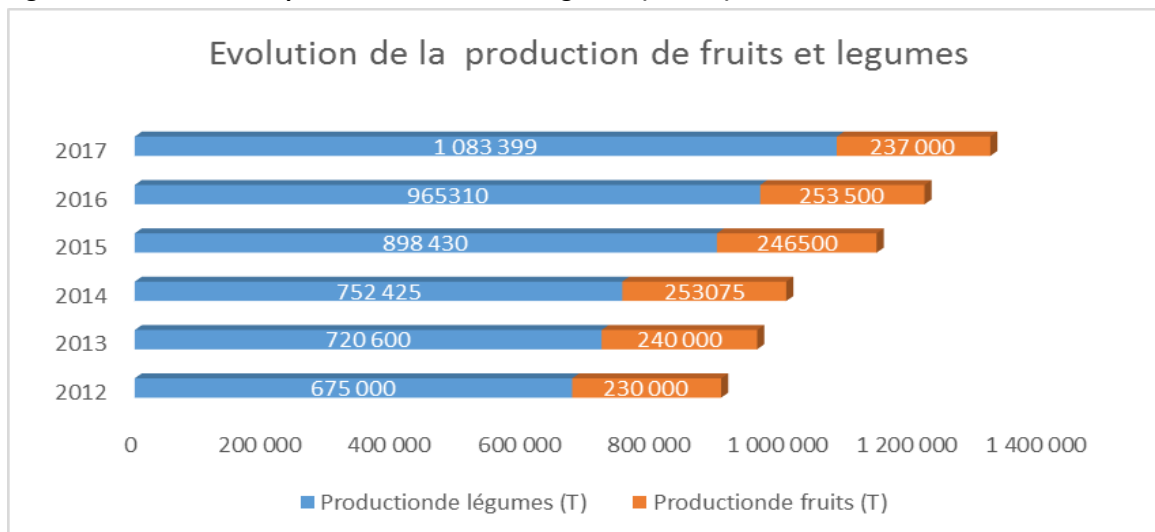
Recommandations relatives au développement filière arachide

- mettre en œuvre des programme d'amendement des sols pour restaurer leur fertilité ;
- renforcer les capacités des producteurs sur les pratiques de gestion durable des terres ;
- poursuivre la dynamique de transparence et d'équité enclenchée récemment dans les opérations de distribution des intrants subventionnés ;
- mettre au point des variétés plus performantes pour augmenter la productivité ;
- préserver et renforcer le tissu industriel pour la transformation de l'arachide ;
- promouvoir la consommation de l'huile d'arachide par les ménages sénégalais ;
- promouvoir la contractualisation.

2.2.2.3 Analyse des résultats de la filière fruits et légumes

Evolution de la production de fruits et légumes

En 2017, la production de fruits et légumes est de 1 320 399 tonnes, soit une progression de 8,33% et 26,11% par rapport à la campagne 2016 et à la moyenne des cinq dernières années respectivement.

Figure 7 : Evolution de la production de fruits et légumes (tonnes)

Source : DHORT

La production horticole est essentiellement tirée par les légumes avec une production estimée à 1 083 399 tonnes en 2017 contre 237 000 tonnes pour les fruits.

Les légumes ont connu une hausse de 12,23% entre 2016 et 2017, et de 35,02% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. L'oignon, la pomme de terre et la patate douce enregistrent les volumes de production les plus importants de la filière.

Quant à la production de fruits, elle est marquée par une baisse de 6,5% passant de 253 500 à 237 000 tonnes entre 2016 et 2017. L'écart par rapport à la moyenne des cinq dernières années fait également état d'une baisse de 3,11%. Cette tendance baissière s'explique par les contreperformances de la banane (-18,9%) et des agrumes (-10%).

La mangue représente à elle seule 55,6% de la production de fruits. Pourtant, le potentiel de la culture de mangue reste sous-exploité à cause du non étalement de la production sur toute l'année, des difficultés causées par la mouche des fruits. A cela s'ajoutent les problèmes de conditionnement et le manque de formation des producteurs sur les nouvelles pratiques et technologies innovantes. Ces facteurs entraînent d'importantes pertes post-récoltes.

Après la mangue, suivent les agrumes même si une régression de 10% est notée entre 2016 et 2017 après une période de stabilité de la production.

La production fruitière est surtout affectée par les problèmes phytosanitaires et la vieillesse de certaines plantations.

Analyse des exportations de fruits et légumes

Les exportations de fruits et légumes sont évaluées à 106 200 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 70,43% par rapport à l'objectif de 157 500 tonnes fixé dans le PRACAS.

Figure 8 : Evolution des exportations de fruits et légumes

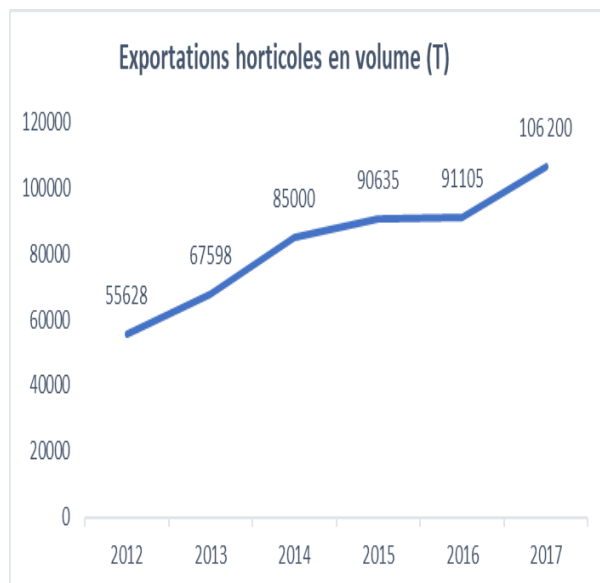
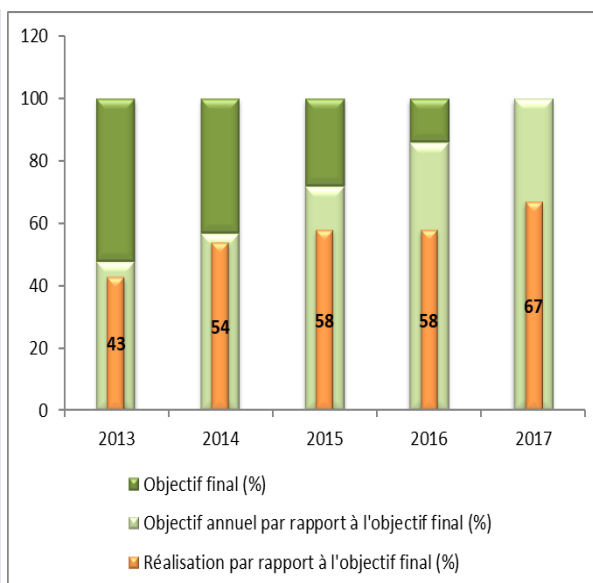


Figure 9 : Niveau d'atteint des cibles fruits et légumes



Source : DPV

Les exportations de fruits et légumes ont connu un accroissement de 16,6% par rapport à l'année 2016. Elles sont composées de maïs doux (20,16%), de mangue (15,47%), de melon (13,50%), d'haricot vert (12,79%), de pastèque (8,21%), etc.

Comparées à la moyenne des cinq dernières années, les exportations de fruits et légumes ont connu une hausse de 36,2%. Les efforts allant dans le sens d'une meilleure organisation des opérateurs horticoles et d'une amélioration des interventions des services de contrôle phytosanitaire justifient ce résultat.

Contraintes relatives au développement de la filière fruits et légumes

La filière fruits et légumes rencontre des difficultés liées entre autres :

- à l'insuffisance de données exhaustives sur les productions horticoles faute de moyens (logistique, dotation budgétaire dédiée à la collecte et au traitement de données annuellement), et ceci, malgré l'existence d'une méthodologie et d'outils (guides, questionnaires digitalisés avec géoréférencement, tablettes...) finalisés et déjà testés dans la zone des Niayes et la zone PDIDAS (en cours) ;
- à l'insuffisance des infrastructures de conservation (chaîne de froid), hypothéquant toute planification rigoureuse et scientifique, de centres de conditionnement, de magasin de stockage et de conservation, de planification de la production sur toute la période de contre-saison ;
- à un niveau de maîtrise de l'eau encore marginale ;
- aux pertes post-récolte toujours élevées ;
- aux coûts élevés des facteurs de production particulièrement de l'énergie ;
- à la faiblesse des capacités au niveau de certaines organisations (ressources financières, management, statuts juridiques) ;
- à l'enclavement des zones de production.

Recommandations relatives au développement de la filière fruits et légumes

- Poursuivre la lutte contre la mouche des mangues et autres contraintes biotiques en promouvant la diffusion à large échelle des technologies de lutte développées et vulgarisées ;
- Renforcer l'extension des aménagements hydro agricole particulièrement des bas-fonds et des fermes agricoles « naatangué » ;
- Promouvoir l'énergie solaire pour le pompage des eaux d'irrigation ;
- renforcer le financement des activités de production et le rendre plus adapté aux besoins de la filière ;
- Accélérer la structuration et la mise en place de certaines organisations faïtières de producteurs particulièrement des coopératives ;
- Renforcer les capacités des techniciens et des horticulteurs (multiplicateurs) sur les techniques de production ;
- Poursuivre la production de semences et de plants certifiés des variétés horticoles ;
- Poursuivre la recherche sur la production de vitroplants sur les spéculations horticoles.

2.2.2.4 Analyse des résultats de la filière oignon

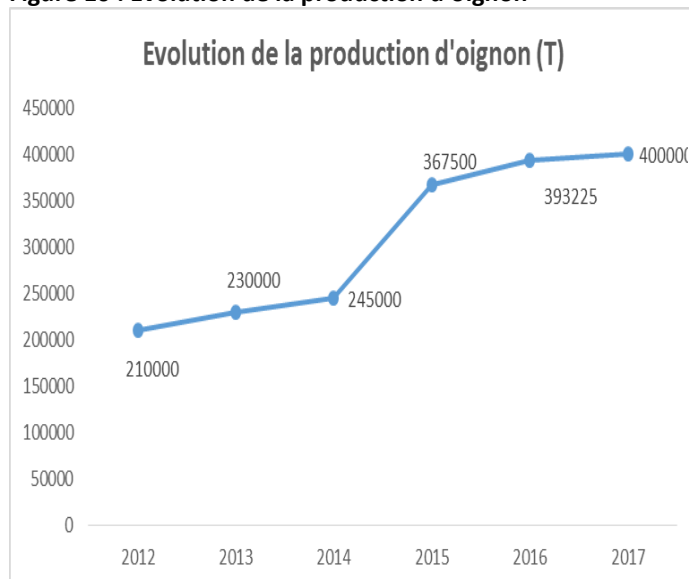
Evolution de la production d'oignon

La production d'oignon en 2017 est évaluée à 400 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 114,28% par rapport à l'objectif fixé dans le PRACAS pour 2016 (350 000 tonnes). Notons que cette cible est atteinte depuis 2015.

Par ailleurs, la production a enregistré une hausse de 66,5% par rapport à la moyenne des cinq dernières années, malgré une faible progression de 1,72% par rapport à 2016.

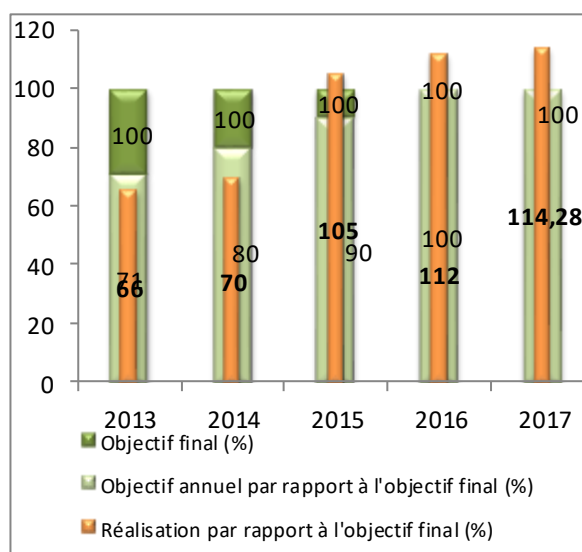
La production locale couvre ainsi la demande en termes de quantité mais pas dans le temps. La campagne de commercialisation ne s'étend que sur six mois. Aussi, une partie de la production nationale est exportée dans la sous-région (Mali, Guinée, Mauritanie, etc.).

Figure 10 : Evolution de la production d'oignon



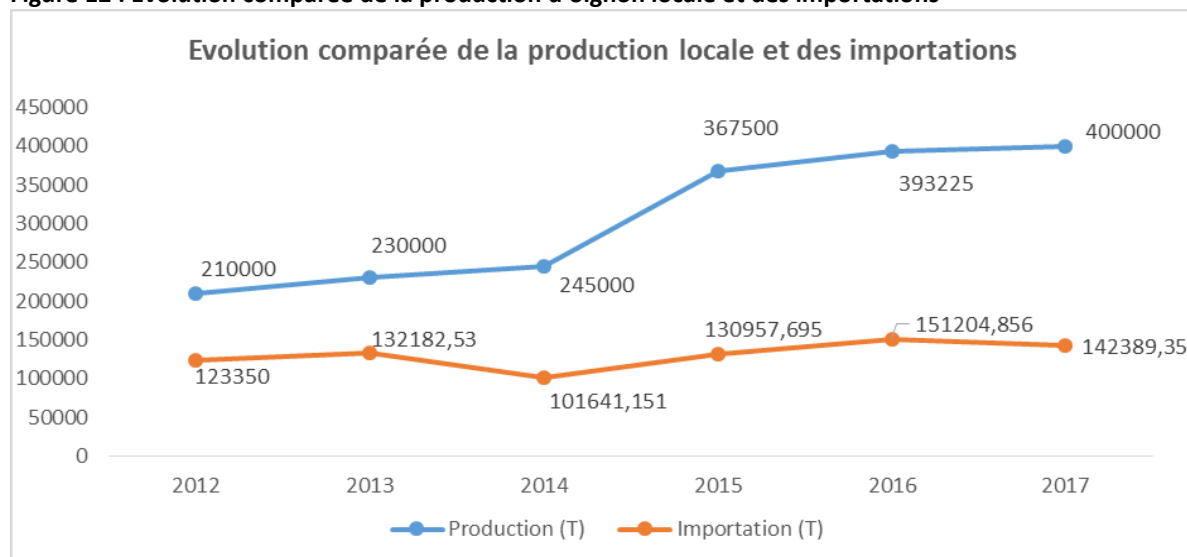
Source : DHORT

Figure 11 : Niveau d'atteinte des cibles oignon



Même si les bonnes performances enregistrées par la filière ont permis d'atteindre la cible fixée dans le PRACAS, le Sénégal continue d'importer de l'oignon pendant 4 mois et demi. Les importations ont baissé de 6% par rapport à l'année dernière, soit 142 389,35 tonnes.

Figure 12 : Evolution comparée de la production d'oignon locale et des importations



Source : DHORT

Contraintes relatives au développement de la filière Oignon

En dépit des performances notées depuis 2014, la filière rencontre quelques contraintes notamment:

- un déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité ;
- une forte concurrence de l'oignon importé ;
- une Insuffisance de matériel de travail du sol et de GMP ;
- un accès aux crédits de campagne insuffisant pour le financement des activités ;
- un manque de planification de la production et la qualité du produit, sources de difficultés liées à la commercialisation.

Recommandations relatives au développement de la filière oignon

- mettre en place des mécanismes qui permettent d'étaler la production locale sur l'année ;
- décaler les périodes de semi de l'oignon entre la zone des Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal;
- mettre l'accent sur la formation des producteurs sur les bonnes pratiques culturales et post-récolte afin d'améliorer la qualité de l'oignon, sa disponibilité et donc sa compétitivité face à l'oignon importé ;
- mettre au point des variétés d'oignon adaptées à toutes les saisons de culture ;
- transformer l'oignon en d'autres produits (poudre d'oignon séché, oignon confis ou déshydraté) afin de cibler d'autres marchés et réduire les pertes post-récoltes ;
- impliquer davantage les coopératives et organisations faïtières afin d'assurer une bonne commercialisation à de meilleurs prix ;
- Renforcer le matériel pour les façons culturales et l'irrigation ;
- Améliorer le système de financement des activités de production de l'oignon.

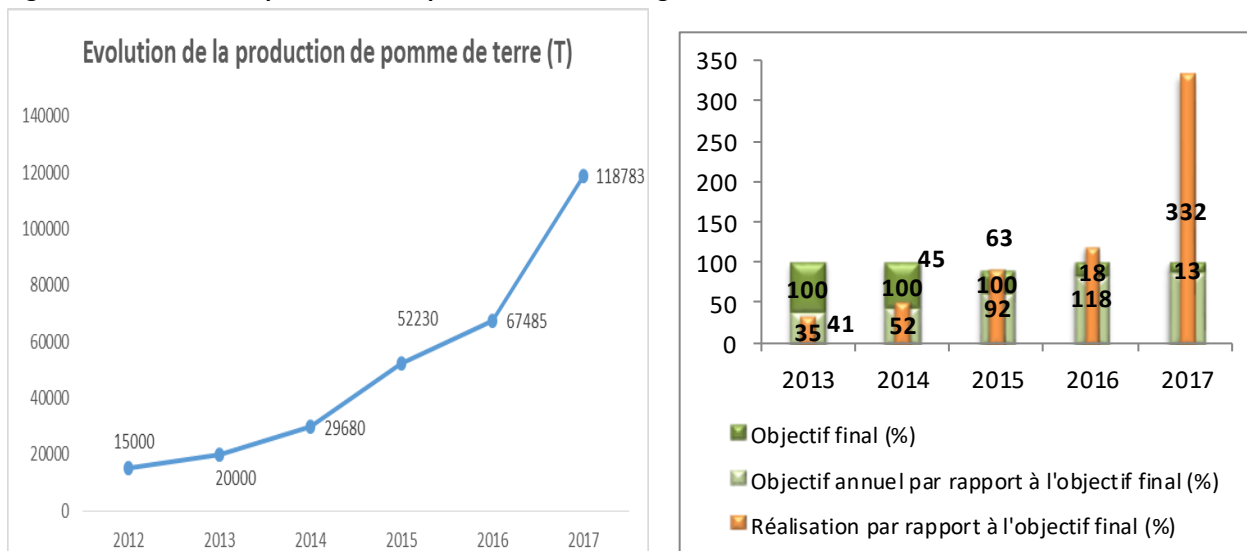
2.2.2.5 Analyse des résultats de la filière pomme de terre

Evolution de la production de pomme de terre

La production de pomme de terre a connu une augmentation considérable durant la période de 2012 à 2017 en passant de 15 000 à 118 783 tonnes. Comparée à l'année précédente, la production a connu une augmentation de 49,75% permettant de satisfaire des besoins de 7 mois et demi.

Ces résultats ont permis de réduire les importations de 2,13% en 2017.

Figure 13 : Evolution la production de pomme de terre Figure 14 : Niveau d'atteinte des cibles pomme de terre



Source : DHORT

Contraintes relatives au développement de la filière pomme de terre

La production de pomme de terre se heurte à certaines contraintes :

- déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité ;
- problème de disponibilité de semences certifiées locales ;
- insuffisance et obsolescence du matériel agricole ;
- insuffisance de la structuration et de conseil agricole de proximité.

Recommandations relatives au développement de la filière pomme de terre

Le développement de la filière pomme de terre nécessite de :

- augmenter le volume d'importation en semences de qualité et à temps ;
- poursuivre la recherche sur la production de semences de pomme de terre par la culture in vitro ;
- développer des initiatives locales de produits transformés pour la consommation nationale ;
- augmenter les infrastructures de stockage et de conservation pour la sécurisation de la production.

2.2.2.6 Analyse des résultats d'autres filières : cas du coton

Evolution de la production de coton

Le niveau d'approvisionnement en coton graine des usines d'égrenage de la Société de développement et des fibres textiles (SODEFITEX), n'a cessé de baisser depuis la campagne 2012/2013. Le nombre d'agriculteurs ayant contracté avec la SODEFITEX pour la production de coton graine est passé de 41 084 en 2012/2013 à 22 138 en 2017/2018 (-46%). En conséquence,

les surfaces emblavées ont connu dans la même période un trend baissier passant de 33 694 ha à 19 869 ha (-41%). Ceci s'explique par la nette amélioration du prix au producteur de l'arachide, conséquence de la forte demande chinoise durant cette période, qui a dégradé le prix relatif coton/arachide et considérablement affecté la compétitivité de la spéculation cotonnière auprès des agriculteurs du tiers-sud.

Ce facteur principal a été exacerbé par la succession d'hivernages déficitaires caractérisés par un démarrage tardif ne permettant pas d'installer les cultures en juin pour que le cotonnier boucle son cycle de façon satisfaisante.

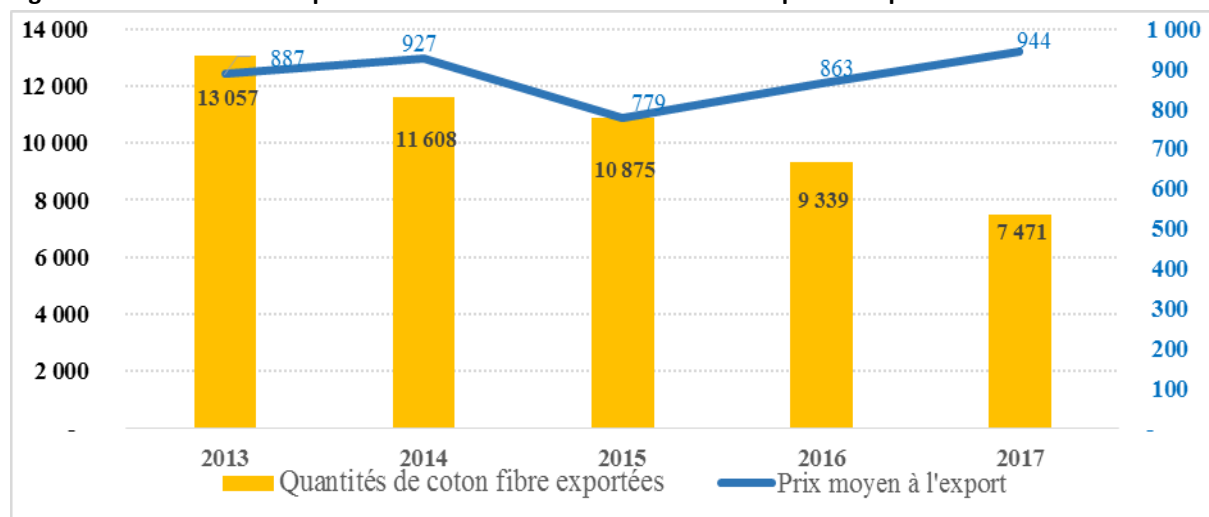
L'année 2017/18 marque l'arrêt de ce cycle baissier et l'amorce de la relance de la production de coton graine : de 15 160 tonnes en 2016/2017 elle passe à 16 380 tonnes en 2017/2018, soit une augmentation de 8%. Les rendements agronomiques progressent de 12% passant de 737 kg/ha à 826 kg/ha.

L'inversion du processus de désaffection des agriculteurs pour la culture cotonnière s'explique par la décision de l'Etat en rapport avec la FNPC et la SODEFITEX de transférer la subvention initialement destinée aux intrants cotonniers au soutien au prix au producteur, ce qui a permis de porter le prix au producteur à 300 FCFA/kg et de rétablir la compétitivité du coton.

L'amélioration des conditions pluviométriques pour le démarrage de l'hivernage 2017 a permis d'augmenter significativement le taux de semis précoces qui est passé de 4% en 2016 à 28% en 2017. L'effet de ce nouveau prix, annoncé seulement au mois de mai 2017, sur les superficies cotonnières ne pouvait pas être immédiat.

En 2017/2018 l'amélioration des rendements et du revenu des cotonculteurs permet de repositionner le coton face à la concurrence de l'arachide, qui devient moins attractive à la faveur de la baisse de la demande chinoise. Ceci a induit un regain d'intérêt chez les producteurs et jette les bases d'une relance vigoureuse et durable de la production cotonnière au Sénégal.

Figure 15 : Evolution des exportations de coton fibre en volume et du prix à l'exportation



Source : SODEFITEX

Le Sénégal, sur les 5 dernières années a exporté en moyenne 10 470 tonnes de coton fibre par an et satisfait intégralement la demande de l'industrie textile nationale. De 2013 à 2017, les volumes exportés ont baissé passant de 13 057 tonnes à 7 471 tonnes de fibre, soit un recul de près de 75%, conséquence de la sous activité des unités industrielles de la SODEFITEX qui ne sont approvisionnées

par les agriculteurs en contrat avec elle qu'à 25% de leur capacité. Cette situation s'explique par la baisse de la production de coton graine qui n'a pas permis à l'entreprise de tirer pleinement profit de l'amélioration de plus de 6% des cours mondiaux de la fibre.

Contraintes relatives à la production de coton

La filière coton est marquée ces dernières années par :

- Une forte diminution des surfaces cultivées conséquence de :
 - La dégradation de la compétitivité du coton dans l'exploitation agricole familiale depuis quelques années par suite de la flambée du prix au producteur de l'arachide ;
 - La concurrence de l'orpaillage dans le département de Saraya et du trafic du bois dans la région de Kolda et le département de Tambacounda ;
 - L'accumulation des impayés au sein des Groupements de Producteurs de Coton suite aux mauvaises performances techniques
- Faibles rendements agronomiques et baisse des revenus des cotonculteurs :
 - Les mauvais rendements obtenus en 2015-2016 et 2016-2017 par suite d'une pluviométrie déficitaire, (installation tardive et arrêt précoce des pluies ayant conduit à 52% de levées tardives) ;
 - La baisse consécutive du revenu des producteurs entraînant des difficultés de recouvrement du crédit en caution solidaire
 - Le trafic des intrants subventionnés.

Mesures Prises par l'Etat et leurs Impacts

- Après diagnostic de la situation de la filière par les acteurs (SODEFITEX et Fédération Nationale des Producteurs de Coton) et sur demande de ces derniers, l'Etat a pris en mai 2017 des mesures hardies d'incitation économique : le prix au producteur passe de 255 FCFA/kg à 300 FCFA/kg soit une hausse de 18% ;
- Le paquet technique passe de 95 700 FCFA/ha à 108 000 FCFA/ha soit une hausse de 13%, ce qui donne un coup de frein au trafic d'intrants ;
- Généralisation de l'assurance agricole.

Les impacts de ces mesures sur l'évolution des indicateurs de production de la filière sont ainsi établis :

- Augmentation des rendements agronomiques de 12% suite à l'amélioration du taux de semis précoces et à l'optimisation des intrants agricoles ;
- Augmentation de la production de 8% ;
- Nette amélioration du revenu des cotonculteurs
- Regain d'intérêt pour la culture du coton avec des intentions de culture pour la campagne 2018/2018 de 27 000 ha recensés au 15 mars 2018.

Recommandations relatives à relance de la production de coton

Pour assurer la relance de la filière coton, les mesures d'accompagnement suivantes sont nécessaires:

- Poursuite de la subvention du matériel agricole (matériel de culture attelée et motorisation) et des semences de coton pour les Exploitations Agricoles Familiales en contrat avec la SODEFITEX ;

- Maintien de l'attractivité de la culture cotonnière par la stabilité du prix au producteur actuel pour une durée d'au moins trois ans ;
- Appui au renforcement des capacités professionnelles de la FNPC pour améliorer la gestion du crédit agricole.

Encadré 1: Résumé des performances agricoles obtenues en 2017

- 1- Production record de riz depuis l'indépendance (1 011 269 T) ;
- 2- Production record d'oignon depuis l'indépendance (400 000 T) ;
- 3- Production record de semences de pré base depuis l'indépendance ;
- 4- Exportation record des fruits et légumes de contre-saison depuis l'indépendance (106 200T);
- 5- Présence du Riz dans toutes les zones agro-économiques de notre pays ;
- 6- Augmentation des revenus ruraux : disparition du **Mbabatt**³ et, des bons impayés et jamais de baisse du prix au producteur de l'arachide, depuis 2012 ;
- 7- Transformation du bassin arachidier en bassin agricole du fait de la diversification des cultures et des systèmes de production ;
- 8- Croissance continue du secteur agricole grâce à une gestion rationnelle des changements climatiques pour que la croissance économique nationale s'inscrive dans la durabilité ;
- 9- Fin des réclamations fondées sur la qualité des semences ;
- 10- Remplacement graduel des semences écrémées par des semences certifiées ».

2.3 Mise en place et cession des intrants et du matériel agricole

2.3.1 Mise en place et cession des intrants

Dans le cadre de la facilitation de l'accès aux intrants pour les producteurs en vue de créer les conditions d'une bonne productivité agricole, l'Etat a décidé de poursuivre sa politique de subvention en mettant à leur disposition :

- 124 000 tonnes d'engrais toutes formules confondues ;
- 82 000 tonnes de semences d'arachide dont 55 000 tonnes de semences certifiées ;
- 8 000 tonnes de semences certifiées de riz ;
- 1 200 tonnes de semences certifiées de sorgho ;
- 2 250 tonnes de semences certifiées de maïs ;
- 13 500 tonnes de semences de niébé ;
- 200 tonnes de semences de sésame ;
- 100 tonnes de semences de fonio ;
- des boutures de manioc pour 13 000 hectares.

2.3.1.1 Mise en place et cession des semences

La subvention concerne les semences d'arachide et des espèces diverses (niébé, sorgho, maïs, riz, sésame, fonio et niébé).

Les semences d'Arachide

A la date du 31 Octobre 2017, la quantité de semences d'arachide subventionnée est estimée à 82 000 tonnes, dont 55 000 tonnes de certifiées et 27000 tonne d'écrémées. Les taux de subvention varient entre 40 et 60%.

³ Bradage de la production

Les mises en place effectives se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Situation de mise en place et cession des semences d'arachide

Désignation	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de %	Taux de subvention (%)
Arachide Certifiées	55 000	55 000	100	55 000	100	41 à 60
Arachide écrémées	27 000	20 000	74,07	19 087	95,44	41 à 60

Source : DA

Les semences d'espèces diverses

Sur un objectif global de mise en place des semences des espèces diverses de 25 250 (contre 21 050 tonnes en 2016), et 13 000 ha de manioc, les réalisations effectives sont de 17 990,15 tonnes (soit un taux de réalisation de 78,30%) et 13000 ha pour le manioc soit 100%. Les détails des mises en place et cession sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Situation de la mise en place des semences d'espèces diverses

Spécifications	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en Place (%)	Cession (T)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
Maïs	2 250	2 202,86	98	2 060,53	93,54	60
Sorgho	1 200	844,90	71	670,08	79,31	60
Niébé	13 500	10 333	77	9 834,80	95,18	62,50
Sésame	200	181,10	91	142,29	78,57	57,14
Fonio	100	66	66,00	66	100	50
Riz certifié	8 000	4 362,29	54,53	1 875	42,97	100
Manioc (ha)	13 000	13 000	100	13 000	100	84,62

Source DA

2.3.1.2 La mise en place et cession des engrais

Concernant les engrais, 149 000 tonnes (hivernage et contre saison) ont été subventionnées en 2017. Le programme subventionné porte sur 73 000 tonnes de NPK, 9 000 tonnes de DAP et 67 000 tonnes d'urée répartie entre la campagne d'hivernage, les contre saison et la campagne horticole. Ces quantités ont été subventionnées à hauteur de 50%.

Tableau 5 : Situation de la mise en place des engrais hors engrais horticole

Formule	Objectif (T)	Mise en place dans les communes (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
6_20_10	33 500	18 218	89,4	16 699,75	91,67	55
15_10_10	10 000	6 372	71,19	5 375	84,35	50
15_15_15	16 500	9 163	85,63	7 631,35	83,29	50
Urée	67 000	27 526	82,97	9 713,35	35,29	50
9 23 30	3 000	3 000	100	3 000	100	50
10 10 20	10 000	10 000	100	10 000	100	50
DAP	9000	6 030	70,94	6 030	100	50

Source : DA

Le programme de multiplication des semences

La mise en œuvre de la stratégie nationale de reconstitution du capital semencier se poursuit. La campagne 2017/2018 a fourni les résultats consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Situation de la campagne de multiplication des semences 2017/2018

Spéculation	Superficie programmée (ha)	Superficie Homologuées (ha)	Production brute (T)	Production homologuée (T)
Arachide	149 554,98	141 764,15	168 103,24	142 887,76
Mil	2 869,10	2 522,11	2 630,44	2 235,87
Maïs	13 340,35	11 888,63	17 643,10	14 906,86
Riz	6 723,36	5 297,59	7 555,18	6 421,90
Niébé	1 976,00	1 829,85	1 120,57	952,49
Sorgho	4 635,36	4 245,33	4 916,57	4 179,09
Sésame	745	598,73	288,82	245,5

Source : DA

Le processus de certification se poursuit avec les analyses en laboratoire.

2.4.2 Mise en place du matériel agricole

Il a été mis à la disposition des commissions régionales de réception et de distribution par lettre circulaire n°1484 du 17 août 2016, plus de 17 000 unités de matériels de cultures attelées dont 15 000 semoirs, 1 000 houes sine, 1 000 charrettes. Plus de 95% de ces petits matériels ont été déjà cédés. Quant au matériel motorisé, il a été livré : 285 tracteurs de 100 CV et 285 offsets et 150 remorques.

Tableau 7 : Synthèse du matériel de culture attelée acquis en 2017

Désignation	Quantité en 2017	Investissements en matériel de culture attelée 2017 en F CFA
Semoirs mono rang	15 000	3 903 050 00
Houes Sine	1 000	
Charrettes asines	600	
Charrettes équines	400	
Total matériel de culture attelée	17 000	

Source : DMER

Tableau 8 : Synthèse du matériel motorisé acquis en 2017

Désignation	Quantité en 2017	Investissements en matériel motorisé 2017 en F CFA
Tracteurs (75V, 90 CV, 100 CV et 125 CV)	520	9 654 446 752
Moissonneuses batteuses	4	
Rizeries	4	
Offsets à disques (22, 24, 28 disques)	520	
Remorques 2 à 6 tonnes	110	
Pelle hydraulique de 140-150 CV	4	
Compacteur à pied de mouton de 76 CV	4	
Niveleuse de 140 à 150 CV	3	
Bulldozer de 150 - 165 CV minimum	3	
Camion benne de capacité 10 tonnes	12	
Véhicule pick up 4x4 double cabine	9	
Total Matériel motorisé	1 193	

Source : DMER

Tableau 9 : Synthèse du matériel de culture attelée cédé en 2017

Désignation	Quantité en 2017
Semoirs mono rangs	6 829
Houes occidentales	550
Houes Sine	529
Charrues à soc	723
Total matériel de culture attelée	8 631

Source : DMER

Tableau 10 : Synthèse du matériel motorisé cédé en 2017

Désignations	Quantité en 2017
Tracteurs (75V, 90 CV, 100 CV et 125 CV)	1
Moissonneuses batteuse	7
Batteuses à riz	13
Décortiqueuses à riz	47
Offsets	77
Motoculteurs	12
GMP	68
Charrues à disques réversibles	100
Batteuses ASI	2
Total matériel motorisé	327

3. REFORMES ET ACTIONS ENTREPRISES DANS LE SOUS-SECTEUR AGRICOLE EN 2017

Pour mettre en œuvre le volet agricole du PSE, les réformes majeures suivantes ont été initiées ou entreprises en 2017 :

- poursuite du processus de mise en place des Chambres d'agriculture ;
- accompagnement de l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences certifiées ;
- rationalisation de la subvention des intrants agricoles : Poursuite de la politique de ciblage en cours (Programme SMS « E-intrant ») ;
- subvention du matériel agricole par l'Etat à hauteur de 70% pour le petit matériel et 60% pour les tracteurs. Ceci dans l'optique d'intéresser davantage les populations à la production agricole, pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire ;
- restructuration et optimisation des performances de la filière arachide ;
- réorganisation et renforcement des capacités du MAER avec le recrutement de 400 agents (ingénieurs agronomes, ingénieurs des travaux agricoles, agents techniques agricoles, économistes, planificateurs, statisticien, etc.).
- équipement de laboratoires existants afin qu'ils accompagnent les programmes de reconstitution du capital semencier : 7 laboratoires bien équipés (Dakar Saint Louis, Kaolack, Kolda, Diourbel, Tamba et Thiès) ; 3 moyennement équipés (Ziguinchor, Louga et Fatick) ; Démarrage février de la construction des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou.
- renforcement de capacités des acteurs sur les bonnes pratiques horticoles ;
- renforcement de capacités (matériel et humain) de la recherche pour qu'elle apporte des réponses appropriées et diligentes à la demande des acteurs agricoles ;
- etc.

Encadré 2 : Quelques actions/mesures spécifiques prises pour l'Arachide et le Riz

Arachide :

- Prix au producteur en constante hausse de 175 F/kg à 210F/kg
- Renforcement des capacités des huileries installées avec 450.000tonnes.
- Renationalisation de SUNEOR devenue SONACOS-SA.
- Découverte par l'ISRA de 11 nouvelles variétés de semences d'arachides.

Riz :

- Développement vertigineux de la CV riz avec l'installation de mini et grandes Rizeries, d'unité de maintenance et de réparation du matériel et des équipements agricoles (tracteurs, MB, Batteuses, décortiqueuses, rizeries, etc.)
- Augmentation des rendements en irrigué 7 tonnes/ha en moyenne avec des pics de 12 tonnes/ha et en pluvial avec une moyenne de 3t /ha avec des pics de 5 tonnes/ha.
- Infrastructures de stockage :
113 magasins de stockage d'une capacité totale de 32 350 tonnes ;
110 tentes bâchées d'une capacité totale de 16 500 tonnes.
- Installations de transformation rizicole :
12 rizeries d'une capacité totale de 87 510 tonnes par an ;
300 décortiqueuses d'une capacité de 446 846 tonnes par an.

4. CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR AGRICOLE ET PERSPECTIVES**4.1 Contraintes du sous-secteur agricole**

Les principales contraintes de développement auxquelles est confrontée l'agriculture sénégalaise peuvent être structurées autour des points suivants : (i) la vulnérabilité de la base productive ; (ii) l'insuffisance de la productivité ; (iii) la faiblesse du niveau de formation et de qualifications des exploitants agricoles et ; (iv) l'insuffisance des équipements. Ces contraintes majeures pouvant entraver le développement du secteur agricole sont d'ordre climatique, édaphique, organisationnel et structurel.

Une base productive vulnérable : La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très exposées aux aléas climatiques. Nonobstant les aménagements hydro-agricoles, les barrages anti sel et les digues, la majorité des terres cultivables ne sont toujours pas sécurisées vis-à-vis du risque climatique. Les changements climatiques continuent d'influencer négativement les potentialités agronomiques de cette base productive (inondations, salinisation, acidification, désertification, ensablement etc.).

Une faible productivité agricole : Les variabilités climatiques (retard d'installation de l'hivernage, pause pluviométrique, faiblesse du niveau de précipitation, etc.) compromettent souvent les productions agricoles. Par ailleurs, l'absence ou la mauvaise utilisation de facteurs de production de qualité (semences certifiées, bon engrais, etc.) ainsi que le non-respect des itinéraires techniques, plombent souvent le niveau de productivité agricole.

Un faible niveau de formation et de qualification des exploitants agricoles : Les petits producteurs qui pratiquent l'agriculture pluviale sont généralement d'âge avancé et avec un faible niveau de formation qui limitent leurs capacités à innover et à moderniser leurs systèmes de productions. A cela s'ajoute un système d'appui-conseil et de dissémination des bonnes pratiques insuffisamment étoffé.

Insuffisances des équipements : Le niveau d'équipement dans tous les systèmes de production agricole demeure insuffisant au regard des ambitions de diversification et de forte hausse des productions. De la production à la transformation, en passant par les récoltes et le stockage, il y a un besoin toujours présent, malgré les énormes efforts consentis jusque-là.

Dans le système de culture pluviale, la courte durée de la saison des pluies appelle à la mise à disposition d'équipements adaptés pour optimiser le travail et réduire la pénibilité de chaque opération culturale, pour une diversité de spéculations, ceci dans la perspective d'ancrer la diversification dans les pratiques quotidiennes des producteurs. Concernant l'agriculture irriguée, elle nécessite des équipements plus chers et plus volumineux mais indispensables à son efficacité.

Le coût élevé de l'énergie : le coût de l'énergie pour le pompage constitue un frein au développement de l'irrigation. A cet effet la suppression généralisée de la prime fixe et la subvention des pompes solaires pour les petites exploitations familiales seront déterminantes pour accroître les productions horticoles.

4.2 Perspectives

Conformément aux options du PRACAS pour mettre en œuvre le PSE, le principal défi du secteur agricole est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, pour lutter contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Cependant, depuis l'adoption du PRACAS en 2014, de nouveaux enjeux à prendre en compte sont apparus pour consolider les acquis du secteur agricole. A cet effet et sur la base des résultats de la mise en œuvre de la première phase du PRACAS (2014-2017) et des défis à relever à l'horizon 2022 les objectifs visés se présentent comme suit :

- Maintenir et renforcer une productivité et une compétitivité durables ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la diversification ;
- Créer des emplois décents, rémunérateurs et pérennes ;
- Assurer la qualité intrinsèque, sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles ;
- Gérer les risques écologiques, économiques, sociaux et sécuritaires ;
- Minimiser les pertes post-récoltes ;
- Contribuer à l'éradication de la faim et lutter contre la pauvreté.

4.2.1 Actions prioritaires identifiées

Les actions prioritaires retenues pour une amélioration significative et soutenue des performances du sous-secteur agricole sont :

- le renforcement gouvernance de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle;
- le renforcement de la productivité de la diversification ;
- la maîtrise de l'eau par des aménagements et infrastructures hydro agricoles, l'irrigation rationnelle et la gestion efficiente de l'eau ;
- le renforcement de la recherche et du transfert des innovations ;
- le renforcement de l'accès aux facteurs de production et à la terre ;
- la réduction des pertes post-récolte ;
- le développement de filières intégrées et à haute valeur ajoutée ;
- La promotion de l'emploi des jeunes et des femmes dans le secteur agricole à travers l'augmentation des aménagements de fermes « naatangué ».

4.2.2 Programmation budgétaire 2018

Le projet de budget 2018 du MAER est arrêté à la somme de 195 508 028 840 F CFA contre 176 363 867 400 F CFA dans la loi de finances initiale 2017, soit une hausse de 19 144 161 440 F CFA en valeur absolue et 10,85% en valeur relative.

Comparativement au budget général de l'Etat, le budget du MAER représente 7,09%, hors montant de la dette publique et 12,33% des dépenses d'investissement de l'Etat.

Le détail par titre de la répartition des crédits s'établit comme suit :

Titre 2 : dépenses de personnel

Le montant des crédits est 2 783 564 8400 F CFA contre 2 859 770 400 F CFA en 2017, soit une baisse de 76 205 560 F CFA en valeur absolue et 2,66% en valeur relative.

Cette baisse s'explique par le non achèvement du programme spécial de recrutement de 400 agents projeté en 2017 dont les prévisions avaient conduit à une hausse de 54,85% des dépenses de personnel entre 2016 et 2017.

Titre 3 : dépenses de fonctionnement

Les crédits prévus s'élèvent à 1 395 061 000 F CFA contre des crédits de 1 335 061 000 F CFA en 2017, soit une hausse de 60 000 000 F CFA en valeur absolue au titre des mesures nouvelles et 4,49% en valeur relative.

Titre 4 : dépenses de transferts courants

Les crédits sur ce titre s'élèvent à 26 207 148 000 F CFA contre une inscription de 26 607 148 800 F CFA en 2017, soit une baisse de 400 000 000 F CFA en valeur absolue et 1,50% en valeur relative.

Ces crédits sont répartis principalement au profit de la couverture des missions de services publics pour un montant total de 12,115 milliards (SAED, ANCAR, ANIDA, ISRA, INP, SODAGRI) et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles à hauteur de 12,5 milliards.

La baisse constatée sur ce titre s'explique par la réévaluation des crédits. Cependant, des mesures nouvelles de 500 000 000 F CFA ont été accordées au titre de la contribution du Sénégal aux organisations internationales intéressant le secteur de l'agriculture.

Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat

Le montant sur ce titre s'élève à 123 280 312 000 F CFA contre 105 704 888 000 F CFA dans la LFI 2017, soit une hausse de 17 575 424 000 F CFA en valeur absolue et 16,63% en valeur relative.

Ces dépenses sont financées, d'une part, sur ressources internes à hauteur 3 442 200 000 F CFA, soit une baisse de 65 800 000 F CFA par rapport à la LFI 2017 en valeur absolue et 1,88% en valeur relative et, d'autre part, sur ressources extérieures à hauteur de 119 838 112 000 F CFA, soit une hausse de 17 641 224 000 F CFA en valeur absolue et 17,26% en valeur relative.

A côté de la consolidation des dotations des projets, programmes et engagements déjà en cours, il apparaît sur ce titre de nouvelles inscriptions concernant :

- le programme régional d'irrigation au Sahel (250 millions) ;
- le projet de réhabilitation des périmètres irrigués de Podor (1,5 milliard) ;
- le projet d'appui aux exploitations familiales dans la région de Matam (500 millions) ;
- le projet d'extension des achats locaux (500 millions).

Titre 6 : Transferts en capital

Les dépenses sur ce titre s'élèvent à 41 841 943 000 F CFA, contre une inscription dans la LFI 2017 de 39 857 000 000 F CFA, soit une hausse de 1 984 943 000 F CFA en valeur absolue et 4,98% en valeur relative.

Globalement, le budget d'investissement du MAER est de 165 122 255 000 F CFA dont 45 284 143 000 F CFA sur ressources internes et 119 838 112 000 F CFA sur ressources externes.

Les dépenses d'investissement prévues dans cette loi de finances initiale serviront principalement à :

- appuyer la productivité agricole et la couverture de la subvention des intrants agricoles ;
- soutenir la commercialisation et la relance de la filière arachide ;
- consolider les dotations aux divers fonds ;
- poursuivre l'équipement du monde rural ;
- consolider les aménagements hydro-agricoles dans le cadre du PNAR (projet corridors céréaliers) ;
- assurer la contrepartie de l'Etat aux projets et programmes d'aménagements hydro-agricoles ;
- assurer le financement du programme d'investissement de l'ANIDA ;
- appuyer la filière coton ;
- renforcer les moyens de lutte pour la protection phytosanitaire des cultures.

Tableau 11 : Répartition par titre des crédits du projet de Budget 2018

Titre	Crédits LFI 2017	Crédits en 2018			Part dans budget MAER	Différence entre 2017 et 2018	
		Services votés réévalués	Mesures nouvelles/Crédits de paiement nouveaux	Total		Valeur absolue	Valeur relative
Titre 2 : dépenses de personnel	2 859 770 400	2 783 564 840	0	2 783 564 840	1,42%	-76 205 560	-2,66%
Titre 3 : dépenses de fonctionnement	1 335 061 000	1 335 061 000	60 000 000	1 395 061 000	0,71%	60 000 000	4,49%
Titre 4 : Dépenses de transfert	26 607 148 000	25 707 148 000	500 000 000	26 207 148 000	13,40%	-400 000 000	-1,50%
Titre 5 : Dépenses en capital	105 704 888 000	123 280 312 000	0	123 280 312 000	63,06%	17 575 424 000	16,63%
Financement intérieur	3 508 000 000	3 442 200 000	0	3 442 200 000	1,76%	-65 800 000	-1,88%
Financement extérieur	102 196 888 000	119 838 112 000	0	119 838 112 000	61,30%	17 641 224 000	17,26%
Titre 6 : Transfert en capital	39 857 000 000	41 841 943 000	0	41 841 943 000	21,40%	1 984 943 000	4,98%
Total	176 363 867 400	194 948 028 840	560 000 000	195 508 028 840		19 144 161 440	10,85%

Source : DAGE/SIGFIP

Tableau 12 : Dépenses du MAER par programme détaillé et par nature économique 2018

Programme	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat	Transferts en capital	Total
P1. Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	90 017 317	57 800 000	5 342 300 000	855 000 000	7 625 000 000	13 970 117 317
P2. Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	371 732 629	109 238 000	109 238 000	1 815 000 000	53 295 000 000	69 957 352 475
P3. Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui-conseil	371 732 629	109 238 000	6 100 897 000	0	3 200 000 000	9 781 867 629
P4. Pilotage, gestion et coordination administrative	325 800 696	425 126 000	435 951 000	250 000 000	0	1 436 877 696